

A.G Samedi 21 Décembre 2019

à 10 H

Centre Adeps à JAMBES

Demande d'interpellation doit être introduite par courrier électronique au plus tard 3 Jours ouvrables avant AG.

Son objet doit être développé avec précision.

Toute proposition de modification des statuts et ROI doit être introduite par courrier électronique ou courrier au secrétariat au plus tard 35 jours avant A.G

Doit être publié au plus tard 30 jours avant A.G

Tout amendement doit être introduit par courrier électronique au plus tard 5 jours avant A.G
doit être publié au plus tard 3 jours ouvrables avant A.G

Pour l'AG du 21 décembre cela donne les délais suivants :

- **Interpellation** introduite par courrier électronique pour le **18/12/2019**.
- **Proposition de modification** des statuts et ROI par courrier électronique / courrier
.....pour le **16/11/2019**.
.....**publié pour le 21/11/2019**.
- **Amendement** introduite par courrier électronique pour le 16/12/2019.
..... **publié pour le 18/12/2019**